

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Délibération
n°2014.04.118

Désignation des
conseillers
communautaires à la
société d'économie
mixte "Territoires
Charentes"

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 avril 2014**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014**DELIBERATION
N° 2014.04.118**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE****DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
"TERRITOIRES CHARENTES"**

La société d'économie mixte « Territoires Charente » a pour objet notamment :

- de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement, dont l'organisation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux d'activités destinés à la vente ou à la location ;
- de procéder à l'étude, la construction, l'aménagement de tout terrain, d'immeubles collectifs ou individuels ;
- d'assurer la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
Syndicat Mixte du Pôle Image	3 182	18,75 %	477 300 €	3
Caisse des Dépôts et Consignations	2 895	17,06 %	434 250 €	1
Département de la Charente	2 630	15,49 %	394 500 €	2
Caisse d'Epargne et de prévoyance Poitou-Charentes	1 777	10,47 %	266 550 €	1
GrandAngoulême	1 530	9,01 %	229 500 €	1
Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Angoulême	1524	8,98 %	228 600 €	1
Ville d'Angoulême	766	4,51 %	114 900 €	1
RAPP 9 (Filiale groupe France Télécom)	761	4,48 %	114 150 €	1
SA SAFIDI (groupe électricité de France)	507	2,99 %	76 050 €	-
DEXIA	470	2,77 %	70 500 €	-
Région Poitou-Charente	300	1,77 %	45 000 €	1
CDC Braconne et Charente	100	0,59 %	15 000 €	
CDC Cognac	50	0,29 %	7 500 €	
Charente Développement	1	0,01 %	150 €	-
M. Alain PAQUIN	1	0,01 %	150 €	1
ARKEA	480	2,83 %	72 000 €	
TOTAL	16 974	100 %	2 546 100,00 €	13

.../...

Conformément aux statuts de ladite société, un conseiller communautaire doit être désigné pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Monsieur Jacky BOUCHAUD pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société d'économie mixte « Territoires Charente ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 avril 2014	<u>Affiché le :</u> 22 avril 2014